

AFDS

Association Française de Droit de la Santé

www.afds.fr

Territoire et santé

Colloque **5 mars 2009** – Université Paris Descartes
Salle du Conseil, 12 rue de l'Ecole de médecine, 75006 Paris

09 h00 Propos d'ouverture : Mme Anne LAUDE, président de l'AFDS.

Présidence : J.-M. LEMOYNE DE FORGES
président d'honneur de l'AFDS

09h15 Politiques de santé publique et territoire : D. TABUTEAU, conseiller d'Etat.

09h45 La territorialisation : J. MOREAU, professeur émérite à l'Université Panthéon-Assas.

10h15 Le territoire de santé : F. BOURDILLON, président de la Société française de santé publique.

10h45 : discussion.

11h10 Niveaux de recours aux soins : Dr S. SEGOVIA-KUENY, conseiller technique risques santé environnement, Cabinet du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

11h40 Assurance maladie et territoires : R. PELLET, professeur à l'Université Lille 2.

12h10 : discussion.

Présidence : M. BELANGER
vice-président de l'AFDS

14h00 De l'ARH à l'ARS : F. CHAUVIN, professeur à l'Université de Rennes 1.

14h30 Les instruments de planification territoriale du système de santé : P. BLEMONT, directeur général de l'ARH de Franche-Comté.

15h00 Les compétences sanitaires des collectivités territoriales : M. P. VILLENEUVE, directeur des affaires juridiques, Conseil régional de Bretagne.

15h30 : discussion.

15h50 Etablissements de santé et territoire : M. C. BONNICI, conseiller général des établissements de santé.

16h10 Professions de santé et territoire : F. JORNET, conseiller juridique, Conseil national de l'Ordre des médecins.

16h40 Territoires de santé et égalité des citoyens : M.-L. MOQUET-ANGER, professeur à l'Université de Rennes 1.

17h10 : discussion générale.

17h30 : Fin des travaux.

Informations et inscriptions auprès de Madame Marie-Thérèse Filippi : administration@afds.fr

Les Actes seront publiés en juin 2009 comme n° hors-série de la Revue de droit sanitaire et social.

Gratuit : pour les Membres de l'AFDS à jour de cotisation, et les membres de la fonction publique.

50 Euros pour les personnes ne rentrant dans aucune des catégories citées. Chèque à libeller à l'ordre de l'AFDS et à adresser à : 45, rue des Saints-Pères – 75270 Paris Cedex 06

Pas de déjeuner organisé.